

Il n'y demeura pas longtemps. Un différend assez vif avec le maire lui fit craindre l'effet des menaces de ce dernier ; il crut prudent de quitter cette ville pour se rendre à l'armée du Rhin. Mais, pendant qu'il échappait ainsi au sort qui le menaçait, sa femme était arrêtée et conduite à Lyon, où elle fut renfermée à l'Hôtel-de-Ville.

Pendant ce temps, le jeune Achard et ses frères vivaient cachés à la campagne, dans une ferme qu'Achard père possédait à Boisset, près de Montrond. La Révolution de Thermidor rendit M^{me} Achard à la liberté ; mais leur père ne fut rayé de la liste des émigrés qu'en 1799. Quelques années plus tard, néanmoins, il fut nommé juge de paix à l'Arbresle.

Vers cette époque, le jeune Achard était placé à l'École centrale du département du Rhône, où il fit ses études avec succès. Il y suivit notamment le cours de droit professé par Delandine, ancien avocat au Parlement, et le prix de législation lui fut même décerné dans le concours de l'année 1802 (1). Ainsi se révélaient déjà les aptitudes du futur magistrat. Quelques années de stage dans l'étude de M^e Roque, avoué de première instance, complétèrent ses études juridiques.

Ce fut pendant qu'il se livrait ainsi à l'étude de la procédure qu'il se réunit aux fondateurs de la Société littéraire.

Tout ce qui touche à l'histoire de la Société littéraire

(1) Dans le même concours, le premier prix d'éloquence sur ce sujet : *La Religion est le plus ferme appui des empires*, fut remporté par M. Claude Baudrier, mort président du tribunal civil de Lyon en 1837, et père de M. Baudrier, actuellement président de chambre à la Cour d'appel. — Le second prix fut décerné à M. Benjamin Lecourt, plus tard notaire et l'un des membres fondateurs de la Société littéraire. (*Tablettes chronolog.* de M. Péricaud. Ann. 1802).